



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Meaux
Bureau de la Réglementation et de
la coordination Territoriale**

**Commission de suivi de sites (CSS)
relative aux sociétés CCMP, GAZECHIM et GERE
situées dans l'enceinte de la zone industrielle de Mitry-Mory/Compans**

Réunion du vendredi 22 janvier 2021

La commission de suivi de sites relative aux sociétés CCMP, GAZECHIM et GERE situées dans l'enceinte de la zone industrielle de Mitry-Mory/Compans s'est réunie le 22 janvier 2021 sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Meaux.

Étaient présents :

- MM. Guillaume BAILLY – direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Sitra SARANGA – direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;
- M. Antonin POTELON – agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- M. Joël MARION – communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- Mmes Charlotte BLANDIOT-FARIDE, maire, Laure GREUZAT et M. Benoit PENEZ, adjoints au maire – commune de Mitry-Mory ;
- Mme Marie-Christine LOCATELLI – mairie de Mitry-Mory ;
- M. Bruno ANGEVIN – mairie de Compans ;
- M. Gilles REGNIER – association France Nature Environnement 77 ;
- Mme Mireille LOPEZ – association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses alentours ;
- Mme Chantal DEMAY-MEIJAS – association de mouvement national de lutte pour l'environnement
- M. Yves MOLLET – union fédérale des consommateurs Que Choisir ;
- M. Grégory MAGNANI – groupe ADP ;
- M. Jean-François COSSON – SNCF ;
- Mme Catherine DEVEAUD – société Darty ;
- MM. Frédéric LECILLIER, Jean-Yves BICHEMIN – société CCMP ;
- M. Eric POUJOL – société GAZECHIM ;
- Mme Florence GAUTHERON – société GERE ;
- Mmes Julie SAUSSAC et Aurélie KAMINSKI, sous-préfecture de Meaux.

I. RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DU BUREAU :

La composition de la CSS a été renouvelée par arrêté préfectoral n° BRCT/2020-51 du 10 décembre 2020.

La CSS devant comporter un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges, les représentants de chacun des collèges ont ainsi désigné comme membres du bureau, outre le président :

- collège « administrations de l'État » : le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE) ou son représentant (DRIEE-UD77) ;
- collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » : Monsieur Joël MARION, communauté d'agglomération Roissy Pays de France ,

- collège « riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » : Madame Mireille LOPEZ, association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses alentours ;
- collège « exploitants de l'installation classée » : Monsieur Frédéric LECHELLIER, société CCMP ;
- collège « salariés de l'installation classée » : Monsieur Gaétan POTEREAU, société GAZECHIM.

Cette composition sera actée par arrêté préfectoral.

II. BILAN D'ACTIVITÉ 2019-2020 DE LA SOCIÉTÉ CCMP :

1. Présentation et activités du dépôt pétrolier :

Pour rappel : le dépôt emploie 7 salariés (2 responsables et 5 opérateurs) assistés de 6 personnes pour le support technique et le service hygiène, sécurité et environnement, basé à Grigny.

Malgré la situation sanitaire particulière du début d'année 2020, les dépôts pétroliers CIM CCMP se sont organisés au regard des dispositions gouvernementales et de son activité de distribution, pour assurer la santé de ses salariés tout en maintenant la sécurité de ses installations au travers de tous les contrôles réglementaires.

Le dépôt pétrolier comprend 11 réservoirs, répartis dans 5 rétentions, dans lesquels sont stockés 89 000 m³ de gasoil, essences et fuel à destination des grandes surfaces, des raffineurs, des stocks de sécurité nationaux et des revendeurs de fiouls. Le dépôt est ravitaillé par l'oléoduc TRAPIL provenant du terminal pétrolier du Havre.

La distribution des carburants aux stations-services des grandes surfaces et des pétroliers indépendants est assurée par camions-citernes. Le dépôt assure le chargement des camions-citernes avec une moyenne de 97 camions par jour représentant en sorties, sur la période 2019-2020, environ 625 000 m³ soit 85 525 m³ de moins par rapport à l'année 2018. Cette baisse est consécutive à la chute de la demande en carburant en raison de la situation sanitaire début 2020 et du confinement, puis de la baisse de la circulation induite par le recours massif au télétravail.

2. Investissements réalisés et coûts pour la prévention des risques :

En 2019, plusieurs investissements ont été réalisés pour la prévention des risques et la sécurité des personnes tels que l'installation d'un automate industriel de sécurité (APIS) et les matériels associés (330 000 €), la conformité métrologique PCC et la maintenance de l'installation (49 700 €), l'étanchéité du compartiment du réservoir 17 (226 000 €), l'installation d'un disconnecteur sur le réseau d'alimentation en eau (28 000 €), les ATEX, MMRI et foudre (25 000 €) et la rénovation des voiries (35 000 €).

Soit un investissement total de 693 700 euros pour l'année 2019, et le même montant en 2020.

3. Dépenses récurrentes pour assurer le bon fonctionnement des équipements de sécurité :

Le bon fonctionnement des équipements de sécurité engendre également des dépenses récurrentes telles que le gardiennage du dépôt ; le désherbage du site ; le contrôle des installations électriques ; la maintenance de la sirène PPI (plan particulier d'intervention) ; la mise en conformité électrique ; l'entretien annuel des pompes et des bacs par des sociétés extérieures ; la surveillance de la qualité des eaux souterraines et l'étude de sol (résultats des prélèvements sur les piézomètres et les décanteurs ainsi que l'étude de sols) ; la maintenance semestrielle des sondes de niveaux LARCO, des détecteurs liquides et automatismes associés, des détecteurs de gaz, des groupes incendie ; la maintenance annuelle des unités de récupération de vapeur, de l'automatisme de chargement et des clapets à sécurité-feu ; la maintenance des télé-jaugeurs de mesure de niveau en réservoir ; la mise à jour de l'étude de danger ; pour un montant total en 2019 et 2020 de 229 000 euros.

Soit un investissement total pour la réduction des risques en 2020 de 1 050 000 €.

Madame LOPEZ remarque que les opérations de gardiennage et de désherbage ont été plus coûteuses que les sommes engagées pour l'entretien des tuyauteries qui sont anciennes, source d'inquiétude pour elle. L'exploitant précise qu'un organisme de contrôle indépendant réalise une vérification complète tous les 5 ans. Toutefois, une vérification des vannes de réservoir est effectuée quotidiennement (matin et soir) lors de rondes de surveillance, ainsi qu'une vérification annuelle sur les vannes et les tuyauteries.

Madame LOPEZ demande des précisions sur l'état de tous les réservoirs, comme l'a fait la société GAZECHIM en 2018. L'exploitant lui précise qu'un contrôle a lieu tous les 5 ans pour l'étanchéité, et tous les 10 ans pour les soudures verticales et les bacs. Il s'engage à établir ce document, tout en précisant que ces réservoirs ont été contrôlés récemment selon la réglementation en vigueur.

Monsieur BAILLY précise que les exploitants des sites Seveso sont dans l'obligation de mettre en œuvre une politique de prévention relative au vieillissement de leurs installations.

4. Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS):

a) Formation du personnel :

Sur la période 2019-2020, 25 formations ont été dispensées pour le personnel du dépôt, relatives aux véhicules GNV, aux recyclages sauveteur-secouriste du travail (SST), au recyclage ATEX, à l'habilitation électrique, au plan d'opération interne (POI). Les agents de sécurité sont également régulièrement mis en situation et testés à la manipulation et la mise en route de la DCI.

b) Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs :

L'étude de dangers relative au dépôt de Mitry-Mory a été révisée en mai 2017, suite à la mise en place de la cuve d'éthanol et de la pompe de SP98 ; la prochaine révision est prévue en 2022. Le plan d'opération interne (POI) a été revu le 3 décembre 2018 et le plan particulier d'intervention (PPI) de novembre 2015.

Le dépôt est soumis au plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements CCMP, GAZECHIM, GEREP approuvé par arrêté préfectoral du 19 août 2015.

L'analyse du risque foudre (ARF), l'étude technique foudre (ETF) et la notice de vérification et de maintenance ont été mis à jour en 2019.

c) Maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation :

La société CCMP est certifiée ISO 9 001 V.2015 depuis mai 2017 et ISO 14 001 depuis juin 2017. Les audits de renouvellement de la certification ont eu lieu respectivement du 27 au 30 janvier 2020 et du 28 au 30 octobre 2020. Les auditeurs ont confirmé leur recommandation pour le renouvellement des certifications.

Des audits internes et externes ont été réalisés en 2020 sur les thèmes de l'exploitation, de la sécurité, de la maintenance du site et de l'environnement. Les résultats ont été jugés satisfaisants. Ainsi, différentes procédures et instructions techniques ont été revues.

Le plan de modernisation prévoyant la définition d'un périmètre, le déploiement de réservoirs et de rétentions, ainsi que la réalisation de tuyauteries et de mesures de maîtrise des risques, a également été mené à son terme. Les instructions et les modes opératoires sont mis à jour au fil de l'eau.

Le rapport annuel de transport de marchandises dangereuses par le conseiller à la sécurité de la société CCMP a également été rédigé.

d) Gestion des modifications et des situations d'urgence :

Le dépôt n'a pas fait l'objet de modification substantielle au sens de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la période 2019-2020.

La seule modification, intervenue en 2020, est la mise en place d'une organisation pour l'accueil et le chargement de camions citernes à motorisation GNV (essence ou diesel couplé au gaz naturel).

Aucune situation d'urgence ni aucun incident ne se sont produits durant la période 2019-2020.

Des exercices internes incendies ont eu lieu chaque mois en 2019 et 2020. Ces exercices ont pour but de valider régulièrement le bon fonctionnement des scénarios incendie pilotés depuis la DCI automatisée.

L'exploitation précise que les protocoles de chargement des camions citernes à motorisation GPL ont été revus. Mme GREUZAT demande si l'utilisation de véhicules GPL a vocation à se développer. L'exploitant indique que tout dépend de l'usage et de la destination du camion. Au niveau local, le déplacement par ce biais est possible. Dans le cas d'un rayonnement national, il n'y a pas de volonté des transporteurs à passer massivement à une motorisation GL, le gasoil sera privilégié dans ce cas de figure.

e) Contrôle du système de gestion de la sécurité, audits et revues de direction :

Aucun évènement notable n'est à noter pour 2019 et 2020 sur le site de Mitry-Mory et sur les sites du groupe CCMP.

En s'appuyant sur la sensibilisation en interne du personnel et les journées sécurité Groupe, CIM-CCMP a franchi, le 8 octobre 2020, le cap des 7 années sans accident du travail avec arrêt.

Une revue de direction a eu lieu le 1^{er} octobre 2020. La DRIEE a procédé à une télé-inspection durant la première période de crise sanitaire (7 avril 2020), en insistant particulièrement sur le thème des mesures et maîtrise des risques instrumentées (MMRI) et de la sécurité du site. Une seconde inspection sur site a eu lieu le 29 juin 2020 sur les MMRI et les déchets.

Aucun point critique n'a été détecté au cours des inspections, audits et revues.

L'inspection des installations classées a réalisé un constat de 5 non-conformités, 3 remarques et deux observations. Il a notamment été recommandé la dissociation du réseau d'eau incendie du réseau d'eau public par la mise en place d'un disconnecteur, ainsi que la mise en place d'une maintenance de ce disconnecteur ; la mise en place des contrôles appropriés et préventifs du bon état et de l'étanchéité des réseaux de collecte des effluents, ainsi qu'un curage régulier de ces derniers. Il a été remarqué que certaines dispositions n'ont pas été prises pour prévenir l'introduction de pollution de surface, notamment par un aménagement approprié vis-à-vis des installations de stockage ou d'utilisation de substances dangereuses. De plus, il conviendra de définir une fréquence de surveillance des ouvrages.

D'autres remarques et observations ont porté sur l'amélioration des instructions de travail et de la cohérence des documents.

Mme LOPEZ demande si toutes les non-conformités relevées ont été réglées, ainsi que les remarques et observations. Les demandes de levée de non-conformité ont été envoyées à la DRIEE, ; le réseau de piézomètre a notamment été protégé pour prévenir l'introduction de pollution de surface.

5. Programme pluriannuel de réduction des risques :

La société CCMP poursuit les contrôles géométriques et métallurgiques sur les réservoirs de stockage afin de prévenir et de réduire le risque de vieillissement des réservoirs (pour un coût d'environ 70 000 €/ an par bac) ; la campagne de peinture des tuyauteries afin de prévenir leur corrosion (pour un montant annuel de 15 000 €) ainsi que le contrôle des tuyauteries par ultrasons dans le cadre de la prévention et de la réduction du risque sur leur vieillissement (pour un coût de 10 000 €/ an). Il est également question de la prévision de travaux pour assurer l'étanchéité des

fonds des cuvettes 2 et sous cuvettes bac 16 en 2025, et de la cuvette 1 en 2030 (pour un coût de 300 000 €/ an).

6. Suivi des eaux souterraines :

Une étude a été menée entre 2014 et 2017 pour évaluer les impacts d'une concentration élevée en benzène dans les eaux souterraines. L'étude a démontré l'absence d'impacts en dehors des limites de propriété du dépôt, l'absence d'impacts en benzène dans les gaz du sol et un impact (hydrocarbure et benzène) dans la nappe des calcaires de Saint-Ouen.

Une nouvelle étude a été menée en 2020 et a montré que les piézomètres RG1 et RG2 mettent en communication deux aquifères sans impact à ce jour. De ce fait, ces deux piézomètres vont être comblés conformément à la réglementation et deux nouveaux piézomètres vont être créés à proximité des deux ouvrages comblés. Ces travaux de comblement et de forage viennent de débuter. De plus, les piézomètres RG3 et RG8 ont subi une réfection de leur tête d'ouvrage afin d'être étanche aux éventuelles pollutions de surface. Cela fait suite à une demande de la DRIEE qui avait pu constater lors d'un contrôle la dégradation de certains piézomètres.

Concernant les résultats analytiques des années 2019-2020, Madame LOPEZ regrette que le tableau récapitulatif ne précise pas les valeurs de référence. En s'appuyant sur les valeurs de références de l'OMS, elle constate que les résultats sont bien supérieurs sur les piézomètres PV8 et P7, notamment au niveau du benzène, du toluène et du xylène. Il est demandé à ce qu'un plan d'action et de surveillance soit mis en place, tel que prévu dans l'arrêté préfectoral du 5 mars 2018.

Mme LOPEZ s'inquiète par ailleurs de la présence d'un forage agricole à proximité et regrette le peu d'informations sur les pollutions plus profondes, le forage se faisant à plus de 50 mètres alors que les piézomètres de CCMP sont peu profonds (10-20 mètres).

Concernant la situation sur les RG7 et RG8 en limite de bordure, l'exploitant n'a pas les résultats des études menées par TRAPIL concernant une pollution sur leur site. Mme LOPEZ regrette que depuis deux ans, les résultats des études (pompage au niveau des piézomètres) n'aient toujours pas été communiqués. Des études complémentaires sur le voisinage doivent être faites par l'exploitant. Mme LOPEZ souhaiterait savoir de quel voisinage il s'agit, l'eau étant utilisée pour l'irrigation de champs cultivant des céréales.

M. BAILLY précise que cet enjeu est connu et étudié de près par la DRIEE, des dysfonctionnements concernant les piézomètres ayant effectivement été constatés, avec le sujet de l'interconnexion des nappes. Ces études, prospectives, demandent du temps. Ceci dit, le partage des résultats par les exploitants est un sujet, ainsi que la situation hors site et notamment l'ampleur de la pollution. Il poursuit en indiquant qu'il est peu vraisemblable que le captage d'eau de par son éloignement et par la profondeur de la nappe prélevée soit impacté par cette pollution. CCMP devra se rapprocher de TRAPIL pour avancer sur ce dossier de pollution

M. PENEZ demande la communication du rapport de TRAPIL, et exprime à son tour son inquiétude sur les forages voisins et le captage d'eau potable.

M. HONORE demande à ce que ce point soit évoqué lors de la prochaine CSS, où TRAPIL pourrait être invité afin qu'il présente les résultats des études menées.

Mme LOPEZ interpelle également M. MARION sur la présence à Compans, près du Grand Marais, d'une population de gens du voyage, et lui demande si cette dernière est raccordée au réseau communal d'eau potable.

M. MARION précise que ces gens du voyage vont être raccordés cette année au réseau d'eau. Il s'interroge cependant sur l'impact possible d'une installation sauvage à proximité des points RG7 et RG8, notamment concernant l'écoulement d'eaux usées ou polluées.

L'exploitant précise qu'à l'intérieur du site, aucun dégât n'a été constaté, ni aucune intrusion. Pour autant, CCMP a intensifié les rondes pendant toute la durée de cette installation sauvage.

III. BILAN D'ACTIVITÉ 2019-2020 DE LA SOCIÉTÉ GAZECHIM :

1. Présentation et activité du site :

Pour rappel : le site GAZECHIM a été créé en 1976, relève du régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et est classé SEVESO seuil haut.

Le site occupe une surface de 3,3 hectares et emploie 21 personnes.

Les activités principales consistent dans le conditionnement de gaz liquéfiés à savoir de chlore, d'ammoniac et d'anhydride sulfureux en bouteilles et cylindres à partir de wagons ou camions-citernes. Une activité de stockage d'acide chlorhydrique anhydre en bouteilles est également exercée sur le site. Ces produits sont utilisés pour le traitement de l'eau potable et des piscines publiques, la réfrigération, l'oénologie pour le SO₂ et la synthèse pharmaceutique pour l'acide chlorhydrique.

7 inspections de la DRIEE ont eu lieu en 2019 et 2020. Pour faire face à la crise sanitaire, un arrêté préfectoral complémentaire du 19 mars 2020 a autorisé l'augmentation temporaire de stockage de chlore et d'ammoniac. Suite au CODERST de décembre 2020, un arrêté préfectoral actant l'instruction de la révision de l'étude de dangers a été pris.

Mme LOPEZ revient sur l'étude de danger, prévue dans l'AP du 12 janvier 2021. L'exploitant répond qu'il s'agit d'une simple recompilation de l'étude de dangers révisée en 2014 avec des compléments et modifications apportés en 2017 ; elle sera réalisée par un bureau d'études spécialisé. Mme LOPEZ demande un résumé de l'étude de danger, ainsi que la possibilité de venir la consulter en sous-préfecture. M. HONORE et M. BAILLY donnent leur accord de principe.

M. PENEZ regrette que les maires ne soient plus saisis en amont des CODERST, alors qu'ils sont au front en cas de soucis. M. HONORE précise que les élus membres de la commission doivent informer les maires concernés par l'ordre du jour.

Mme DEMAY-MEIJAS demande pour quelles raisons le stockage a dû être augmenté. L'exploitant précise que la capacité de stockage a dû être augmentée pour faire face à l'épidémie de COVID.

2. Actions réalisées pour la prévention des risques en 2019-2020 :

Sur la période 2019-2020, la société GAZECHIM a procédé à l'étude du remplacement des automates anciens par des automates de sécurité nouvelle génération niveau SIL2 (50 000 €) ; l'étude de sûreté au niveau de la société GAZECHIM SA (100 000 €) ; la mise en œuvre du dépotage du camion NH₃ par compression (50 000 €) ; le déploiement de la GMAO pour une gestion de maintenance informatisée des installations et équipements de sécurité (50 000 €) ; le remplacement du tableau général basse tension (20 000 €) et le remplacement des portails des wagons chlore (20 000 €).

Mme LOPEZ rappelle les investissements réalisés par GAZECHIM soit 55 000 € en 2015, 185 000 € en 2016-2017 et 135 000 € en 2018 et s'étonne que depuis 43 ans, peu d'investissements aient été réalisés. L'exploitant rappelle que les investissements ont été constants depuis de nombreuses années ; ils sont en cohérence avec la réglementation en vigueur et la doctrine nationale de réduction des risques. Ces actions d'amélioration continue sont suivies et encadrées par la DRIEE. L'investissement sur des nouvelles générations de techniques automatiques de remplissage et de conditionnement des bouteilles est évoqué, ainsi, qu'en 2021, l'investissement sur des automates de sécurité et de rénovation des ateliers, notamment en termes de tuyauterie.

3. Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) :

a) Audit interne :

Un audit interne a été réalisé le 26 février 2020 sur le thème « maintenance préventive – PM2I – retour d'expérience ». Un nouvel audit a eu lieu le 21 janvier 2021 sur le thème « analyse de risque

écarts en particulier des reports d'opérations de maintenance préventives, le défaut de saisie du contrôle des masques dans le logiciel de gestion de maintenance (GMAO), et la présence de cartouches de masques périmées. Des pistes de progrès ont été dégagées, telles que la formalisation de documents de maintenance et l'augmentation de la quantité des masques visiteurs mis à disposition.

b) Exercices POI :

Deux exercices POI (simulations d'incident) sont réalisés chaque année.

En 2019, un premier exercice a été effectué le 26 juin ayant pour thème un feu de camion au poste de chargement CL2 et un deuxième exercice a été organisé le 22 octobre dont l'objet était une fuite sur la lyre dans le sas wagon CL2. Un seul exercice a été organisé en 2020 en raison de la crise sanitaire et portait sur le thème de la rupture du flexible cylindre CL2.

Le bilan de ces exercices conclut notamment à une mise en sécurité rapide des installations et à un habillage des équipes efficace, une bonne communication interne entre le directeur des opérations et l'ensemble des équipes. Sont à améliorer : l'entraînement à la communication avec la laryngophone, l'entraînement au déploiement rapide du matériel de lutte contre l'incendie, les consignes d'habillage, la liste des équipements définis par le rôle à tenir, l'ajout d'un détecteur portable au local de sécurité et la modification du raccord d'aspiration dans le local chlore.

c) Contrôle du système de gestion de la sécurité, revues de direction et inspections DRIEE :

Une revue de site SGS et une revue de direction SGS ont eu lieu, en février-mars 2020. En outre, la DRIEE a effectué sept inspections sur la période 2019-2020 :

- 16 avril 2019 – déclenchement inopiné d'un exercice POI. L'exercice s'est bien déroulé ;
- 13 mai 2019 – étude de dangers – tours CL2 – effluents liquides suite à l'inspection de mai 2018. Les écarts constatés et les observations formulées ont fait l'objet de réponses et d'actions d'améliorations ou correctives ;
- 17 octobre 2019 – suite au POI déclenché le 15 octobre 2019 suite à l'arrachement du flexible d'un cylindre de chlore encore connecté ;
- 26 décembre 2019 – déclenchement inopiné au poste de garde H24 sur le thème de la sûreté du site ;
- 17 avril 2020 – contrôle à distance durant le 1^{er} confinement afin de vérifier la situation du site pendant la crise sanitaire liée au COVID-19 ;
- 25 juin 2020 – déclenchement inopiné sur l'état des stocks ;
- 26 novembre 2020 – contrôle de l'installation NH3 suite aux inspections précédentes.

d) Liste des équipements sous pression :

Les 4 cuves présentes sur le site (une de Cl2 (*chlore*) cuve de secours toujours vide, utilisée en cas d'accident sur un wagon, datant de 1975 ; deux de NH3 (*ammoniac*) de 1971 et de 1975 ; une de SO2 (*anhydride sulfureux*) de 1960) sont contrôlées régulièrement.

Mme LOPEZ remarque que la cuve de SO2 date de 1960 alors que le site a été créé en 1976. Elle s'inquiète de savoir s'il est prévu de la remplacer par une cuve plus récente. L'exploitant précise que cette cuve est un ancien réservoir de wagon, adaptée au type de produit. Elle n'est plus utilisée mais reste opérationnelle si besoin, mais en secours uniquement. Des contrôles d'étanchéité (visuel et épaisseur) sont régulièrement réalisés par un organisme indépendant. M. HONORE insiste pour s'assurer que cette cuve ne représente pas de danger particulier malgré son ancienneté. L'exploitant insiste sur l'absence de danger.

M. MARION revient sur l'ancienneté de certaines cuves et souhaite savoir si celles-ci sont souvent changées. L'exploitant insiste sur le fait qu'il s'agit d'équipements durables qui ne nécessitent pas d'être changés, et que les contrôles sont réguliers sur ces installations.

e) Incidents et accidents :

Deux incidents mineurs se sont produits durant l'année 2019. Le 23 septembre 2019, une fuite gazeuse sur une vanne liquide d'un wagon de chlore lors de l'opération de branchement dans le sas

confiné s'est produite. La cause résulte d'un défaut du joint de la vanne. Le 25 septembre 2019, dans l'atelier JAVEL, s'est produit une émission de chlore gazeux au niveau de la rampe de dégazage en raison d'un défaut de connexion avec un flexible de balayage à l'air utilisé pour les opérations de maintenance.

Ces incidents n'ont eu aucune conséquence humaine ou environnementale.

Un accident s'est produit le 15 octobre 2019 dans l'atelier de conditionnement CL2, donnant lieu au déclenchement de la sirène POI suite à l'arrachement d'un flexible d'un cylindre de chlore qui était encore connecté dans l'atelier confiné. La pesée du cylindre à la fin de l'incident a mis en évidence une fuite d'environ 40 kg de chlore dans l'atelier. Cet accident est dû à une perte de vigilance lors d'une opération de manutention classique d'un cylindre dans l'atelier de conditionnement. Cet accident n'a pas engendré de conséquences humaine ou environnementale, mais des conséquences matérielles au niveau du flexible et de l'installation fixe.

Mme GREUZAT souhaite savoir si l'activation de la sirène POI se fait uniquement en interne ou si les services préfectoraux sont également reliés en cas de déclenchement. L'exploitant précise que ce déclenchement a été uniquement fait en interne car la prise en charge de l'accident a été rapide, ne nécessitant pas que la mairie et les services préfectoraux soient alertés dans l'immédiat.

Mme LOPEZ revient sur l'équipement du personnel en masque de protection. L'exploitant précise que les opérateurs ont un masque dont ils font usage uniquement en cas de problèmes. Seuls les opérateurs, sur les phases opératoires de raccordement de wagons, en portent de manière permanente.

Un plan d'actions correctives a immédiatement été mis en place avec le rappel immédiat des consignes de vigilance pour les opérations de manipulation de cylindres et un retour d'expérience à chaud avec l'équipe. Le poste de conditionnement a également été sécurisé le jour même de l'accident. Un contrôle sur les capteurs de chlore a été effectué le 16 octobre au matin par le fabricant DRÄGER en charge de la maintenance avant la reprise de l'activité. Une action préventive immédiate a été réalisée par le positionnement d'un plot devant chaque poste cylindre avec l'indication « En cours de remplissage » et sera applicable sur tous les sites conditionneurs. En complément, une étude est en cours sur l'opportunité du rajout de sécurités automatiques au niveau du poste (par exemple par la mise en place d'un pressostat sur les flexibles avec voyant vert ou rouge en fonction du niveau de remplissage), ainsi qu'un retour sur expérience du groupe GAZECHIM pour les sites de conditionnement.

f) Formations :

Des formations internes (port de combinaisons étanches avec ARI et manipulation de talkies, mise en place d'une cloche de sécurité sur cylindres pour confiner les robinets sur ces cylindres, communication au PCEX) ainsi qu'externes (intervention en réel sur du chlore chez KEM-ONE à Laver, mise en situation réelle de fuite de chlore, sauveteur secouriste du travail, extincteurs, communication de crise) ont été réalisées sur la période 2019-2020. Ainsi, 13 personnes ont été habilitées « intervention » (sur 16 personnes sur site) et 2 personnes nommées SST.

S'agissant des mesures de maîtrise des risques instrumentées, le taux de réalisation est de 100%, 2 actions préventives ont été mises en place. Si aucune anomalie n'a été constatée, un dysfonctionnement est à noter. Ce dernier a été réglé. À noter que les chiffres ne sont pas encore connus pour l'année 2020.

Le fonctionnement du SGS présente un taux de 69% (ratio entre le nombre d'actions d'amélioration et le nombre d'actions totales).

Mme GREUZAT s'étonne du rapport des incidents, en particulier sur leurs causes, avec une nette augmentation en 2019 et peut être l'arrivée de nouveaux opérateurs. L'exploitant fait remarquer une constante par rapport aux années précédentes. Il rappelle que le risque est toujours possible en présence du facteur humain, mais que ces incidents permettent de mettre l'accent sur le renforcement des compétences humaines et organisationnelles.

Mme LOPEZ évoque une étude faisant état d'un recul de 42 milliards d'euros d'investissement sur les sites industriels en France. Elle s'interroge sur le fait que l'augmentation des incidents soit liée au manque de travaux en la matière. L'exploitant marque son désaccord avec cette remarque. Il affirme que beaucoup d'investissements ont été réalisés entre 2002 et 2012, en cohérence avec les prescriptions de la DRIEE.

g) Indicateurs environnementaux :

En 2019, le site a consommé 8 603 m³, 720 MWh en électricité, 834 MWh en énergie ; produit 50 tonnes de déchets non dangereux (bois, ferrailles, déchets en mélange) et 52 tonnes de déchets dangereux (Javel, alcali, soude) (la réduction importante de la production de déchets dangereux s'explique par la valorisation de la Javel depuis juin 2016) ; traité 18 tonnes de déchets dangereux (ammoniac usagé).

En 2020, le site a consommé 5 577 m³ (valeur en baisse en raison des restrictions sanitaires), 702 MWh en électricité (données en MWh non disponibles) ; produit 52 tonnes de déchets non dangereux (bois, ferrailles, déchets en mélange) et 98 tonnes de déchets dangereux (Javel, alcali, soude); traité 14 tonnes de déchets dangereux (ammoniac usagé).

Mme LOPEZ s'interroge sur le stockage des déchets par la société TRANSAVIS ainsi que la clôture du site de l'entreprise UNIVAR suite à l'arrêté du 11 décembre 2019. L'exploitant précise que les gaz peuvent effectivement transiter par TRANSAVIS, ainsi que la récupération des eaux usagées et des fluides.

Concernant UNIVAR, M.BAILLY précise qu'une inspection a donné lieu à une mise en demeure au titre des produits chimiques et des installations classées. Les non-conformités relevées ont pu être levées, mais le site est resté sous « surveillance renforcé » en 2020. Il indique également que la clôture a été contrôlée et que la surveillance a été renforcée. Comme il s'agit d'un site SEVESO seuil bas, il n'est pas prévu de révision quinquennale de l'étude de danger comme cela est prévu sur les SEVESO seuil haut

Mme LOPEZ demande des précisions sur la signature de la convention de rejet des eaux d'épuration. En outre, une pollution de la nappe aux organochlorés a été détectée et elle souhaite savoir si la source de cette dernière a été identifiée. M. BAILLY indique que les investigations sont en cours, mais que l'origine n'est à cette heure pas connue. Il appelle l'attention sur le fait que certains exploitants, comme la société ARLEQUIN, ont parfois laissé des sites et sols pollués avec des migrations de polluants sans la nappe superficielle de la zone d'activités étant donné qu'il n'a pas d'activités polluantes au niveau aqueux.

M. MARION précise que seul GEREP a conventionné sur ce sujet avec la CARPF. Il indique par ailleurs que les résultats sur le nouveau parcours du réseau d'eau sont prévus en 2021.

M. PENEZ demande la mise en place d'un groupe de travail concernant l'opportunité de relier la mairie pour l'audition des sirènes en cas d'incident (ainsi que la possibilité de relais avec le réseau des sirènes RNA). La DRIEE indique que ce raccordement serait pertinent, mais pourrait se heurter à des problèmes juridiques. Il est également indiqué qu'une étude est en cours, suite au RETEX de l'incident du site de LUBRIZOL, pour que les téléphones portables présents à proximité en cas de déclenchement d'un PPI diffusent une alerte en temps réel, en complément du système d'alerte.

M. HONORE ajoute qu'il verra prochainement ce point avec le SIDPC.

4. Objectifs de réduction de risques pour l'année 2021:

Les projets d'investissements pour la sécurité pour 2021 concernent :

- des travaux de mise en service des automates de sécurité nouvelle génération niveau SIL2 ;
- l'étude et la rénovation des salles de confinement sur le site ;
- l'étude et une nouvelle analyse des risques de sûreté ;
- la mise en place de portails motorisés aux entrées et sorties de site ;
- l'installation de nouveaux registres d'extraction au niveau de la cheminée d'extraction NH3 ;
- la rénovation de l'atelier de conditionnement SO2 ;
- l'évolution de l'atelier javel selon la norme biocide ;

- l'ajout de détecteurs de fumée pour la protection incendie.

IV. BILAN D'ACTIVITÉ 2019-2020 DE LA SOCIÉTÉ GEREP :

1. Présentation et activité du site :

Pour rappel, la société de Groupage pour l'Élimination des Résidus Polluants (GEREP) est en actionnariat partagé avec les groupes SECHE Environnement et SARP Industries (groupe VEOLIA). Elle est soumise à la réglementation des ICPE sous le régime de l'autorisation et classée SEVESO seuil bas depuis février 2017 suite à l'arrêt définitif de l'activité d'incinération en avril 2016. Cette cessation d'activité et la modification des activités de tri et regroupement du site ont été actées par arrêté préfectoral n°2018/DR1EE/UD77/002 du 5 janvier 2018.

Le site GEREP emploie 6 salariés, assistés du support de la cellule réglementaire et sécurité du groupe SECHE et comprend une plate-forme de tri, transit et regroupement de déchets dangereux ou non (capacité autorisée de 5 000 tonnes par an).

2. Bilan d'activité sur la période 2019-2020 :

a) Les déchets :

En 2019, la société GEREP a traité 3 464 tonnes de déchets sur sa plate-forme contre 2 301 tonnes en 2018. En 2020 (chiffres arrêtés au 31 octobre 2020), 1 915 tonnes ont été traitées. L'année 2020 devrait retrouver un niveau équivalent à celui de 2018.

La grande majorité des déchets provient de la région Île-de-France en 2020 (60 % – dont 41,5 % de Seine-et-Marne), 34,8 % des régions limitrophes et 5,2 % des autres régions.

Mme LOPEZ s'interroge sur l'évacuation et la destination des déchets dangereux. L'exploitant précise qu'en fonction de leur nature, les déchets sont envoyés sur le site de Sarp Industries à Limay (dans le 78) ou le site de Tredi à Salaise sur Sanne, en région Rhône-Alpes pour les traitements plus spécifiques. En effet, les caractéristiques de certains produits nécessitent un traitement spécialisé qui ne peut pas être pris en charge sur le site de Mitry-Compans (traitement chimique ou incinération). Il précise également que 2 500 tonnes ont été traitées en 2019, sur les 5 000 tonnes autorisées par an.

M. MARION précise à M. le sous-préfet que la commune de Compans, depuis la fermeture des fourneaux, souhaite le déplacement de l'entreprise sur un site à proximité pour préserver l'emploi. Des rencontres ont déjà eu lieu entre le maire et l'entreprise à ce sujet. Il souhaiterait que la société se rapproche des lieux de traitement pour réduire les transferts et le stockage. La présence de la société condamne les territoires à proximité dans leur projet de développement.

Mme GREUZAT rappelle que le passage de GEREP en SEVESO seuil bas aurait dû avoir une incidence sur le PPRT. Or, l'État n'a pas voulu le réviser, bien que le risque soit minoré, ce qui rend impossible le développement des zones à proximité. M. MARION acquiesce et souligne le problème économique soulevé.

M. BAILLY répond que bien que le site ait été reclassé en SEVESO seuil bas, l'étude de danger a cependant démontré que des effets résiduels demeuraient, et qu'il n'y avait pas tant de décalage que cela entre l'arrêt de l'incinérateur, le transit des déchets et les effets que peuvent produire ces déchets, notamment en matière d'effets toxiques en cas de mélanges incompatibles. Par ailleurs, la modification du PPRT ne lèverait pas tant de contraintes puisque en cas d'urbanisation de nouveaux sites, un porté-à-connaissance sur les risques technologiques devrait être transcrit dans les documents d'urbanisme dans des termes quasiment analogues à ceux du PPRT. C'était au-delà de la conformité du code de l'environnement de bonne administration que de maintenir en l'état le PPRT actuel.

Mme LOPEZ indique que son association soutient la position de l'État quant au maintien du PPRT nonobstant le classement du site en SEVESO seuil bas.

b) La consommation des eaux :

En 2019, 1 752 m³ d'eau de ville, y compris le réseau incendie, ont été nécessaires pour le fonctionnement du site, soit une hausse de 558 m³ par rapport à 2018 (1 194 m³). La consommation d'eau sur 2019 est consécutive à plusieurs fuites difficiles à identifier sur le réseau incendie. Les investigations déployées ont permis de réduire considérablement le volume d'eau consommé, pour passer à 365 m³ en 2020 (chiffres arrêtés au 31 octobre 2020).

3 700 m³ d'eaux (pluie et ruissellement) ont été traités et rejetés en 2019, contre 2 300 m³ en 2020.

Par ailleurs, un laboratoire extérieur a effectué 8 mesures mensuelles sur les 12 habituelles en l'absence de rejets sur les mois de janvier, avril, juillet, et septembre 2019. En 2020, les 7 mesures mensuelles réalisées montrent une absence de rejet sur les mois d'avril, juillet et août. Les résultats sont conformes aux valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2018.

Un suivi semestriel de la qualité des eaux (hautes et basses eaux) est réalisé par un laboratoire agréé. Sur 2019, deux campagnes de prélèvement ont été réalisées, en mai et en octobre, sur le nouveau réseau piézométrique implanté depuis janvier 2018. Celui-ci est composé de trois piézomètres (1 en amont – PZ1, 2 en aval – PZ2 et PZ3). Sur les 10 premiers mois de l'année 2020, deux campagnes de prélèvements ont été réalisées en mai et novembre 2020.

Suite à l'installation de ce nouveau réseau piézométrique en janvier 2018, le comblement des 7 anciens piézomètres a été réalisé sous la maîtrise d'œuvre de la société ANTEA GROUP en octobre 2019, avec transmission du rapport de comblement en Préfecture.

Les résultats montrent que :

– sur le nouveau PZ1 : absence de variation significative des concentrations par rapport à l'ancien PZ1 sur 2019 et mai 2020;

– sur le nouveau PZ2 : les concentrations sont en légère hausse par rapport aux mesures de l'ancien PZ2 pour les dichloroéthanes, trichloroéthylène, dichloroéthylène, dichlorométhane. Pour les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), les concentrations ont augmenté lors de la campagne de novembre 2019, pour ensuite revenir, en mai 2020, à des concentrations similaires à celles de 2018 sur l'ancien PZ2 ;

– sur le nouveau PZ3 : situé environ 20 mètres à l'ouest de l'ancien PZ3, plusieurs substances sont détectées depuis 2018 dans des concentrations plus importantes (trichloroéthylène, dichlorométhane, 1-2-dichloroéthane). Ces concentrations sont stables, ou en baisse, sur les dernières campagnes de 2019 et de mai 2020. Pour les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), les concentrations ont augmenté sur les deux mesures de 2019, pour revenir à des concentrations équivalentes à 2018 lors des relevés effectués en mai 2020.

Afin de surveiller les variations des concentrations en BTEX et COHV, ainsi que le comportement de la nappe, la fréquence des campagnes de prélèvements et d'analyse des eaux souterraines a été rendue mensuelle (et non plus semestrielle) à partir de novembre 2020. Ces données complémentaires obtenues en 2021 devraient permettre de mieux comprendre l'évolution de cette nappe.

Enfin, la CARPF a délivré à la société une autorisation de rejet en date du 23/09/2019.

Mme LOPEZ fait remarquer que la société n'a pas communiqué de présentation du tableau des valeurs, et demande à ce qu'il soit joint et envoyé avec le compte rendu de cette séance. M. PENEZ demande en outre à ce que le tableau synthétise l'évolution des valeurs, avec une interprétation de leur variation sur plusieurs années.

M. HONORE demande qu'une suite puisse être donnée à cette requête. L'exploitant a pris acte de la demande et fera le nécessaire d'ici la prochaine CSS.

c) Le contrôle du bruit :

Une campagne de mesure de bruit a été effectuée les 13 et 14 septembre 2018 par l'APAVE dont les résultats concluent à l'absence d'impact significatif de GEREP sur le bruit émis dans l'environnement. Une prochaine campagne est programmée pour 2021.

Mme DEMAY-MEIJAS souhaiterait que les rapports de 2018 et 2021 soient portés à la connaissance des membres de la commission.

3. Actions réalisées en 2019 et 2020 :

Plusieurs actions ont été menées en 2019 et 2020 :

En 2019 :

- réalisation en mars des travaux de mise en conformité de la zone de dépotage (dispositifs d'asservissement) pour un montant de 36 000 €;
- réalisation, en octobre, des travaux de comblement des 7 piézomètres non utilisés, pour un montant de 16 500 €;
- mise en œuvre de la directive IED, élaboration du dossier de réexamen et du rapport de base suite à la publication des conclusions du BREF WT, pour un montant de 24 800 € ;
- travaux de démantèlement de la cheminée et de ses éléments connectés, pour un montant de 140 000 €.

En 2020 :

- comblement du puits (5 000 €) ;
- remplacement de matériel de détection pour la protection incendie (15 000 €) ;
- curage et nettoyage du bassin sécurisé (5 000 €)

4. Bilan d'exploitation :

a) Organisation et formation du personnel :

Le site est organisé avec 5 personnes. 5 formations ont été dispensées sur les équipements de première intervention, et 2 formations sauveteurs secouriste du travail et habilitations électriques.

b) Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs :

Aucun accident majeur n'est à recenser sur la période 2019-2020.

c) Maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation :

Les rubriques 4000 et les zones de stockage (changement de la nomenclature des installations classées pour l'environnement suite à la transposition de la directive SEVESO 3) ont été intégrées dans le suivi des stocks déchets sur le site.

La triple certification décernée au site (ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 a été renouvelée le 24 août 2020. Le plan de continuité des activités (PAC) a été mis à jour. Un protocole sanitaire a également été mis en place pour assurer la sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID-19.

d) Gestion des situations d'urgence :

Le dernier exercice POI, qui doit être réalisé tous les deux ans, a eu lieu le 30 septembre 2020.

e) Évènements et revue de direction :

Le site a connu une période d'activité partielle de mars à mai 2020. 4 inspections DRIEE se sont déroulées le 16 avril 2019, le 17 février 2020, le 16 avril 2020 (à distance) et le 6 juillet 2020.

Des audits externes de conformité réglementaire ont été réalisés les 15 janvier 2019 et 12 février 2020.

Un audit externe du système de management qualité santé sécurité environnement (SMQSSE) a été réalisé le 9 mars 2020, ainsi qu'un audit externe de conformité réglementaire le 15 janvier 2019 et le 12 février 2020.

Une revue de direction a eu lieu en mars 2020 et la politique de prévention des accidents majeurs a été révisée en novembre 2017.

Mme LOPEZ demande si la mise en sécurité du site est terminée. Elle demande par ailleurs si la consignation de 100 000 €, qui avait été faite pour la mise en sécurité du site, a été rendue à l'exploitant. M. BAILLY indique que le suivi des garanties financières est géré par la cour des comptes en ce qui concerne les SEVESO.

M. PENEZ insiste sur l'intérêt du POI et son bon fonctionnement. L'exploitant répond que l'exercice est toujours réalisé en lien avec le SDIS et un organisme extérieur de prévention en appui. Les dernières mises en situation ont bien fonctionné, que ce soit au niveau du déclenchement du schéma d'alerte, de la mise en sécurité ou de l'évacuation du blessé.

V. QUESTIONS DIVERSES :

Mme LOPEZ s'interroge de nouveau sur l'effectif dont dispose la DRIEE pour contrôler les entreprises situées dans la zone industrielle. Monsieur BAILLY répond que 4 postes d'inspecteurs sont affectés à la cellule Mitry-Torcy (2 agents sont en cours de formation). Il rappelle que la formation est longue. La cellule pour le secteur de Mitry devrait se stabiliser en 2021 suite au retour de congé maternité d'une inspectrice et la fin de la formation de deux inspecteurs.

Mme LOPEZ souhaite avoir des précisions sur la suite donnée à l'opération coup de poing du 16 octobre 2019 pour le stockage des déchets. Elle demande également des précisions sur les autres entreprises de la zone.

M. BAILLY répond que des visites sur les sites mis en demeure seront programmées dans le cadre en particulier d'une opération coup de poing. De plus il est également programmé des visites sur des sites implantés à moins de 100 m de sites SEVESO. Il précise que l'entreprise Frasnier a souhaité déposer un dossier pour agrandir sa capacité de stockage mais qu'au final l'exploitant y avait renoncé. M. MARION rajoute à ce sujet que des discussions sont en cours, notamment concernant le déploiement d'entreprises, en lien avec le développement de la voie Meaux-Roissy.

Mme LOPEZ demande des précisions sur les travaux de la voie ferrée, et voudrait disposer d'un compte-rendu du gestionnaire de cette voie. Elle s'inquiète en particulier d'un passage à niveau non protégé et du mauvais état de l'infrastructure, alors même qu'elle est toujours utilisée pour le transport de matières dangereuses. M. HONORÉ répond qu'un point sera fait avec le propriétaire de cette voie ferrée, notamment suite aux travaux réalisés en 2020. Mme GREUZAT souhaiterait également disposer d'un échéancier de travaux.

M. MARION évoque le sujet du suivi de la zone en matière d'assainissement. Il souhaiterait que le délégataire puisse être invité à la prochaine commission. Mme SARANGA indique une pollution aux hydrocarbures avec rejet dans le bassin du 8 mai 1945, sans que l'origine de cette dernière ait pu être identifiée. Il n'est pas prévu de travaux en 2021. Dans le cadre de la nouvelle DSP, le délégataire qui sera retenu fera l'inventaire du patrimoine et fera des restitutions sous forme de système d'information géographique (SIG).

Mme LOPEZ déplore le peu de réactivité de la CARPF sur ce sujet. M. MARION lui propose de faire le lien avec l'intercommunalité en cas de besoin. Il précise à ce sujet le récent recrutement d'un directeur.

M. PENEZ revient sur l'accident de LUBRIZOL. Il souhaiterait que le bureau travaille à adapter les préconisations du RETEX à la ZI de Mitry-Compans.

M. MARION souligne enfin la problématique de l'installation illégale de gens de voyage dans les zones concernées par le PPRT. Il souligne l'impossibilité de garantir la sécurité dans les zones occupées et le danger encouru par cette population et souhaiterait une action plus rapide. Mme GREUZAT souligne que depuis 2 ans, la procédure d'expulsion s'est allongée.

M. HONORE et Mme SARANGA répondent que le fait d'être en zone PPRT ne donne pas lieu à l'application d'un autre régime juridique d'expulsion des GDV que le droit commun. Le régime PPRT ne constitue pas une dérogation, et il est nécessaire de passer par la voie judiciaire. M. HONORE évoque par ailleurs les difficultés à mobiliser un effectif suffisant de forces mobiles pour passer à l'action en toute sécurité, face au nombre des GDV. Il n'existe pas de dispositions juridiques particulières dans ce cas.

Le sous-préfet,



Nicolas HONORÉ